



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS

MASCULINES JEUNES

PROCES VERBAL N° 02

Réunion du : 28/10/2021
Au siège du DFSM à Yvetot

Président de la commission : Jean Pierre VILPOIX

Membres de la commission : Serge COLARD-Alain DELEPINE-Luc DUVAL-Sébastien EUSTACHE-Freddy TELLIER-Jérôme TROPHARDY-

Absents excusés : Sébastien EUSTACHE-Jérôme TROPHARDY

Invités : Romain FERET Président du DFSM, Philippe DAJON Secrétaire général du DFSM, Denis OLIVIER représentant du comité directeur,

Appel des décisions : Les décisions de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Jeunes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée ceci dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

AVIS

Homologation des rencontres : Article 147, l'homologation des rencontres masculines jeunes est prononcée par la CDCMJ, cette homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune instance là concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date.

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Jérôme TROPHARDY ne souhaite pas continuer l'aventure.

Luc DUVAL aura la charge de la catégorie U15 (D1 et D2)



REPORT DES RENCONTRES

Pour donner suite aux nombreuses demandes de report de rencontres, plus ou moins justifiées, **la commission reste souveraine et décide seule du report des matchs**. Nous vous rappelons que la date butée pour la phase 1 des championnats jeunes est fixée au 18 Décembre.
Pour la catégorie U13 il est souhaitable que le report se fasse le mercredi suivant la date du match.

NOTA

En cas de non-utilisation ou de non-fonctionnement de la FMI, il est impératif :

- D'établir une feuille de match papier faute de quoi il sera donné match perdu aux deux clubs.
- De prévenir le DFSM par mail

FORFAITS GENERAUX

RAS

RECTIFICATIF

U15 D1 groupe C :

Rencontre du 18/09/2021

Match n° 23833889 Havre Caucriauville S (2) / ES du Mont Gaillard (1)

La commission inflige une amende de 10 € au club ES du Mont Gaillard pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque dirigeant).

MATCHS DE CHAMPIONNAT

RENCONTRES DU 02/10/2021

U18 D1 - POULE A

Match n°23822086 : AS FAUVILLE (2) / AS LE TREPORT (1)

La rencontre est reportée au 01 novembre 2021.

Match n°23822087 : JS ST NICOLAS BETHUNE (1) / ENTENTE MOTTEVILLE CROIX MARE (1)

La rencontre est reportée au 01 novembre 2021.

Match n°23822089 : US DOUDEVILLE (1) / FC OFFRANVILLE (1)

La rencontre est reportée au 01 novembre 2021.

U18 D1 - POULE B

RAS



U18 D1 - POULE C

Match n°23835349 : US ST THOMAS (1) / HAVRE CAUCRIAUVILLE S (1)

La rencontre est reportée au 01 novembre 2021.

Match n°23822050 : SOLIDARITE S GOURNAY (1) / CS GRAVENCHON (1)

La rencontre est reportée au 01 novembre 2021.

Match n°23822052 : AS DE MONTEVILLIERS (1) / US DE BOLBEC (1)

La rencontre est reportée au 01 novembre 2021.

U18 D2 - POULE A

Match n°23915656 : JS ST NICOLAS BETHUNE (1) / ENTENTE ST VALERY-LUNERAY (2)

La rencontre est reportée au 01 novembre 2021.

U18 D2 - POULE B

Match n°23823876: MONT ST AIGNAN FC (1) / AL DEVILLE MAROMME (2)

La rencontre est reportée au 01 novembre 2021.

Match n°23823871: AC BRAY EST FORGES (1) / A LE HOULME BONDEVILLE FC (1)

La rencontre qui devait se jouer du 27/11/2021 a été avancée au 02/10/ 2021.

U18 D2 - POULE C

RAS

U18 D2 - POULE D

Match n°23823934 : AS ST PIERRE DE VARENDEVILLE (1) / ENT OURVILLE-CANY (1)

La rencontre est reportée au 01 novembre 2021.

U18 D2 - POULE E

Match n°23851938: RC HAVRAIS (1) / US EPOUVILLE (1).

La rencontre sera inversée et reportée au 01 novembre 2021.

Match n°23851940: GRPT ST AUBIN VIGOR (1) / GAINNEVILLE AC (1)

La rencontre est reportée au 01 novembre 2021.

§§§§§§§



RENCONTRES DU 09/10/ 2021

U18 D1 - POULE A

RAS

U18 D1 - POULE B

Match n°23822199 : AS LA LONDES (1) / FC BONSECOURS ST LEGER (1)

La rencontre qui devait se jouer du 30/10/2021 a été avancée au 02/10/ 2021.

Match n°23822190 : S DE GRAND QUEVILLY (1) / ROUEN SAPINS FC (1)

La rencontre est reportée à une date ultérieure.

Match n°23822192 : GRPT EFSPCO (2) / AS MADRILLET CHATEAU BLANC (1)

La commission inflige une amende 30 € au GRPT EFSPCO pour FMI non utilisée.

La commission inflige une amende de 20€ au GRPT EFSPCO pour feuille de match non transmise dans les délais réglementaires après la rencontre.

La Commission inflige une amende de 10 € au GRPT EFSPCO pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque éducateur).

La Commission inflige une amende de 10 € à AS MADRILLET CHATEAU BLANC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque éducateur).

U18 D1 - POULE C

RAS

U18 D2 - POULE A

RAS

U18 D2 - POULE B

Match n°23823887 : AC BRAY EST FORGES (1) / US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE (1)

La commission inflige une amende 30 € à AC BRAY EST FORGES pour FMI non utilisée.

La Commission inflige une amende de 10 € à AC BRAY EST FORGES pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque éducateur).

U18 D2 - POULE C

Match n°23823833 : PLATEAU QUINCAMPOIX FC (1) / ASC YMARE (1)

La rencontre est reportée au 04 décembre 2021.



18 D2 - POULE D

Match n°23823943 : YERVILLE FC (1) / AS COLLEVILLE ANGERVILLE (1)

La commission inflige une amende de 20€ à YERVILLE FC pour FMI non transmise dans les délais Réglementaires après la rencontre.

U18 D2 - POULE E

RAS

U15 D1 – POULE A

RAS

U15 D1 – POULE B

RAS

U15 D1 – POULE C

RAS

U15 D2 – POULE A

Match n° 2391381 Neuville AC (1) / Ent AST/USN76/RCE (1) la commission inflige une amende de 10 € au club de Neuville AC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque délégué)

U15 D2 – POULE B

Match n° 23886137 FC Boucle de Seine (1) / FC Barentinois (1) la commission inflige une amende de 10 € au club Boucle de Seine pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque délégué)

U15 D2 – POULE C

Match n°23834443 Réunionnais FC (1) / Caudebec St Pierre FC (2) la commission inflige une amende de 10 € au club de Réunionnais FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque dirigeant)

U15 D2 – POULE D

Match n°23834536 FC Varenne (1) / Grpt de St Maurice (1) la commission inflige une amende de 10 € au club FC Varenne (1) pour insuffisance dans la feuille d'arbitrage (manque délégué)

U15 D2 – POULE E

RAS



U15 D2 – POULE F

Match n° 23887778 US de Bolbec / Ent USD/ASA/MJTA (1) la commission inflige une amende de 10 € au club US de Bolbec pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque délégué)

U13 D1 POULE A

RAS

U13 D1 POULE B

Match 23841297 FC Boucle de Seine (1) / Stade Valériquais (1) la commission inflige au FC Boucle de Seine : une amende de 30€ pour FMI non utilisée et 20€ pour insuffisance dans la feuille d'arbitrage (manque signature arbitre et licence éducateur)

Inflige au Stade Valériquais une amende de 20€ pour insuffisance dans la feuille d'arbitrage (manque signature arbitre assistant et licence éducateur)

U13 D1 POULE C

RAS

U13 D1 POULE D

RAS

U13 D1 POULE E

RAS

U13 D1 POULE F

RAS

U13 D2 POULE A

Match n° 23849891 : ENTENTE VIENNE ET SAANE (1) / FC NEUFCHATEL EN BRAY (2)

La commission inflige une amende de 10 € au FC NEUFCHATEL EN BRAY pour insuffisance dans la Rédaction de la feuille d'arbitrage (manque éducateur).

U13 D2 POULE B

Match n° 23849891 : FC TOTES (1) / GRPT US CRIEL EU FC (2)

La commission inflige une amende de 10 € au FC TOTES pour insuffisance dans la rédaction de la Feuille d'arbitrage (manque éducateur).

La commission inflige une amende de 10 € au GRPT US CRIEL EU FC pour insuffisance dans la Rédaction de la feuille d'arbitrage (manque éducateur).



Match n° 23842970 : YVETOT AC (2) / US DES VALLEES (1)

Absence constatée sur le terrain de US DES VALLEES (1).

La commission jugeant en 1 er ressort :

- Donne match perdu par forfait (zéro point) à US DES VALLEES (1) sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier YVETOT AC (2) sur le score de 3 buts à 0 (article 5 des règlements Généraux du DFSM).
- Inflige une amende de 99 € à US DES VALLEES en applications des droits de pénalités du DFSM.

U13 D2 POULE C

RAS

U13 D2 POULE D

RAS

U13 D2 POULE E

RAS

U13 D2 POULE F

RAS

U13 D2 POULE G

RAS

U13 D3 POULE A

Match n° 23914738 FC Dieppe (3) / CA Longuevillais (1)

La commission inflige une amende de 10 € au club du CA Longuevillais pour Insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque éducateur)

U13 D3 POULE B

Match n° 23850735 FC Limesy (1) / ES Tourvillaise (2)

La commission inflige une amende de 10 € au club du FC Limesy (1) pour insuffisance Dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque éducateur)

U13 D3 POULE C

Match n° 23895694 Mont Saint Aignan FC (3) / A Houlmoise Bondeville FC (1)

La commission inflige une amende de 10 € au club du A Houlmoise Bondeville FC (1) Pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque éducateur)



U13 D3 POULE D

RAS

U13 D3 POULE E

Match n° 23866212 Cms Oissel (4) / S de Grand Quevilly (1) reporté

U13 D3 POULE F

Match n° 23875158 S De Grand Quevilly (2) / Us Quevilly R.M (3) reporté

Match n° 23875154 Grand Quevilly FC (3) / Co Cléon (2)

La commission inflige une amende de 10 € au club du Grand Quevilly FC 3 pour Insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque éducateur)

La commission inflige une amende de 10 € au club du Co Cléon (2) pour insuffisance Dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque éducateur)

U13 D3 POULE G

Match n° 23909872 Vatteville Brotonne (1) / Ent Ger Val/Yprev (1)

La commission inflige une amende de 10 € au club de Ent Ger Val/Yprev (1) pour Insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque éducateur)

U13 D3 POULE H

Match n° 23913308 AthletiCaux F c (1) / Us Cap de Caux Criq (3)

La commission inflige une amende de 10 € au club de Us Cap de Caux Criq (3) pour Insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque éducateur)

U13 D3 POULE I

Match n° 23873047 OH Tréfilerie Neiges (3) / Solidarité S Gournay (2)

La commission inflige une amende de 10 € au club de Solidarité S Gournay (2) pour Insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque éducateur)

Match n° 23873048 AthletiCaux FC (2) / Havre Caucriauville (3)

La commission inflige une amende de 10 € au club de Havre Caucriauville (3) pour Insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque éducateur)

U13 D3 POULE J

Match n° 23851641 Le Havre FC 2012 (2) / FC Bréauté Bretteville (2)

La commission inflige une amende de 10 € au club de Le Havre FC 2012 (2) pour Insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque éducateur).

La commission inflige une amende de 20 € au club de FC Bréauté Bretteville (2) pour Insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque arbitre assistant et Éducateur)



MATCHS DU 1^{er} TOUR DE LA COUPE DFSM

U18 Match n° 24084364 : US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE 2 / AS BOUILLE MOULINEAUX 1. 2 2/1
La Commission inflige une amende de 30 € à US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE pour non-Utilisation de la FMI.

U15 Match n° 24097458 : GRANG QUEVILLY FC 2 / STADE SOTTEVILLE CC 1. La Commission inflige une amende de 10 € à GRAND QUEVILLY FC pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (manque délégué).

COUPE U 18 DU DFSM

TIRAGE DU DEUXIEME TOUR

Les rencontres se joueront **le jeudi 11 novembre 2021** sur le terrain du premier nommé.

- FC BREAUTE BRETTEVILLE (21) / US BOLBEC (21)
- SOLIDARITE SPORTIVE DE GOURNAY EN CAUX (21) / HAVRE CAUCRIAUVILLE SPORTIF (21)
- ENT USCC – US DES FALAISES (22) / GRPT ST AUBINR – ST VIGOR Y (21)
- FC LOUVETOT (21) / ENT ALLOUVILLE –TROUVILLE (21)
- ST VALERIQUEAIS (21) / FC LE TRAIT DUCLAIR (22)
- US GREGEOISE (21) / DOUDEVILLAISE (21)
- USN76-TREP-ETALOND (21) / CAUX FC (21)
- ST PIERRE DE VARENCEVILLE (21) / AS FAUVILLAISE (22)
- ENT MOTTEVILLE CROIX MARE (21) / GRPT ENVERMEU -PT CAUX (21)
- G QUEVILLY FC (22) / AL DEVILLE MAROMME (22)
- CANTON D ARGUEUIL (21) / O DE DARNETAL (21)
- AS BOUILLE MOULINAUX (21) / ASPTT ROUEN (21)
- PLATEAU DE QUIMCAMPOIS FC (21) / ASC YMARE (21)
- FC ST ETIENNE DU ROUVRAY (22) / GRPT EFSPCO (22)
- ROUEN SAPINS FC (21) / CANTELEU FC (21)
- AM DE MALAUNAY (21) / AS MADRILLET CHATEAU BLANC (21)

En cas de fermeture des terrains, les rencontres seront automatiquement inversées.



COUPE U 15 DU DFSM

TIRAGE DU DEUXIEME TOUR

Les rencontres se joueront **le jeudi 11 novembre 2021** sur le terrain du premier nommé.

- AC ST ROMAIN DE COLBOSC (1) / FC GRUCHET LE VALASSE (1)
- FC ROLLEVILLAIS (1) / OHT-NEIGES (1)
- US DE BOLBEC (1) / ENT USD-ASA-MJTA (1)
- AS COLLEVILLE-ANGERVILLE (1) / RC DU PORT DU HAVRE (1)
- OCTEVILLE SUR MER (1) / ATHLETIC CAUX FC (1)
- O PAVILLAIS (2) / NEUVILLE AC (1)
- JS ST NICOLAS-BETHUNE (1) / GRPT ENVERMEU PT CAUX (1)
- GRPT CAUX ET SCIE (1) / CAUX FC (1)
- ES TOURVILLAISE (1) / US GREGEOISE (1)
- FC BOUCLE DE SEINE (1) / AS FAUVILLAISE (2)
- FC LA VARENNE (1) / FC BOOS (1)
- FUSC BOIS GUILLAUME (2) / SC PT COURONNE (1)
- STADE SOTTEVILLE CC (1) / ENT ST AUBIN-LONDAISE (1)
- PLATEAU DE QUIMCAMPOIS FC (1) / AS MADRILLET CHATEAU BLANC (1)
- ENT ST PIERRE- ST JEAN (1) / A HOULMOISE BOND FC (1)
- FC BARENTINOIS (1) / ROUEN SAPINS FC (1)

En cas de fermeture des terrains, les rencontres seront automatiquement inversées.

Prochaine réunion de la commission le jeudi 25 novembre à 18h30 à Yvetot.

Le Président de la commission

Jean Pierre VILPOIX

Le Secrétaire de la commission

Serge COLARD